

Le 1er février 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# **Un fonds d'urgence, une aide à l'arrachage oui, mais encore ? Les AOC plaident pour un plan d'action national fort et structurel !**

**Augmentation des coûts de production, accumulation de normes administrative, aléas climatiques à répétition, évolutions incessantes des règles environnementales qui placent nos vigneron dans une incertitude croissante, crise morale face à un manque de lisibilité des politiques publiques et aux conséquences grandissantes des changements climatiques.**

Depuis plusieurs semaines, le monde agricole en France et dans nos pays voisins exprime son mécontentement avec une mobilisation grandissante. **Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône se mobilise** aux côtés de la structure syndicale nationale, la Cnaoc pour faire avancer les négociations avec le Gouvernement. L'objectif : trouver une issue et des réponses concrètes à cette crise généralisée du monde agricole.

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône se félicite que **toutes les régions viticoles en souffrance soient désormais ciblées** et se dit rassuré que les aides obtenues ne privilégient pas une seule région viticole.

**Les professionnels de la filière ont sensibilisé sans relâche les pouvoirs publics depuis plusieurs mois sur la situation de la filière viticole avec une demande claire et double :**

- **la mise en place de mesures conjoncturelles** pour accompagner la filière vin française avec des outils et des mesures de sortie de crise à savoir l'arrachage temporaire et définitif et un fond d'urgence pour les exploitations touchées par les aléas en 2023 ;
- **des mesures structurelles, pour soutenir la trésorerie des entreprises viticoles** : simplification administrative (dématérialisation, guichet unique), faciliter la transmission des exploitations agricoles (pacte Dutreil agricole), soutien au recrutement de main d'œuvre, amélioration de l'assurance récolte (moyenne olympique), cohérence des normes environnementales avec l'activité, ou encore la garantie de prix objectifs de nos productions.

De plus, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône souhaite porter auprès des Pouvoirs publics **l'impérieuse nécessité d'appliquer la loi Egalim sur les transactions vrac**, dans un cadre interprofessionnel et pour les appellations qui le souhaitent.

**Ces revendications doivent être mises en œuvre doit immédiatement.**

**A ce jour, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône** est reconnaissant des premières avancées énoncées mais **le Gouvernement n'a apporté que des réponses partielles à ces préoccupations que nous portons depuis de nombreuses années. Les annonces ne sont pas à la hauteur des attentes des vignerons.**

**C'est pourquoi le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône et la Cnaoc travaillent ensemble pour que cette fenêtre de tir ouverte par ces mobilisations, puisse être enfin l'occasion de faire avancer ces sujets qui traînent depuis trop longtemps.** Nous lancerons prochainement en Vallée du Rhône une plateforme nationale de propositions de mesures concrètes qui sera axée sur la simplification et la transmission. Nous souhaitons la présenter au Gouvernement dans les prochaines semaines.

### Contacts presse

- Service Communication – Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône  
Isabelle Gibier / 04 90 27 45 97 / 06 22 75 12 09 [i.gibier@syndicat-cotesdurhone.com](mailto:i.gibier@syndicat-cotesdurhone.com)
- Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) : Charlotte BAROTIN / 01 42 61 21 25 / 06.74.61.78.75